



8 avril 2021

(21-2933)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

NOUVELLE-ZÉLANDE: RÈGLEMENT DE 2019 SUR LES BREVETS (MODIFICATION)

Membre présentant la notification	NOUVELLE-ZÉLANDE
--	-------------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2019 sur les brevets (modification)
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/NZL/21_1812_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/NZL/P/6 , IP/N/1/NZL/6
Brève description du texte juridique notifié	
Ce règlement prévoit un nouveau barème de taxes pour la délivrance de brevets.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	13 février 2020
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	5 mars 2021
--	-------------

Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Office néo-zélandais de la propriété intellectuelle (info@iponz.govt.nz)

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.